

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID: 007-210703195-20230517-DELIB2023_71-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION 17/05/2023

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice: 29 Présents: 18 Absents: 11

L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix-sept mai dans la salle Caravane Monde à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 10 mai 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour: 27 1

MM Bayle, Buard, Diatta, Faure-Pinault, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Présents:

Heyndrickx, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,

Segueni, Tolfo.

Abstention: Contre:

Excusés: M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Boukal (Pouvoir à Mme Faure-

Pinault), M. Chabaud (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), M. Galiana (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Segueni), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Valla (pouvoir à M. Michel), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Mme Gaillard. Absente:

Secrétaire: Mme Garreaud

Objet: Maîtrise foncière secteur Robespierre – Acquisition parcelle BK 319

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ; Vu le Code civil;

Considérant que l'immeuble situé 8 rue Robespierre (parcelle BK 319) a été fortement endommagé par le séisme du 11 novembre 2019 et qu'il a été identifié comme un bien à acquérir après démolition dans le cadre du projet de rénovation de l'ilot Robespierre inscrit au Projet Partenarial d'Aménagement PPA;

Considérant que le propriétaire de ce bâtiment ne souhaite pas réhabiliter son bien et que son assureur a accepté de financer sa démolition;

Considérant le prix d'acquisition convenu avec le propriétaire pour l'acquisition du terrain nu de 22 000 €;

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté;

> Le Conseil Municipal, Après Avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir la parcelle BK numéro 319, située 8 Rue Robespierre à Le Teil, d'une superficie globale de 270 m²; appartenant à Monsieur Philippe DANCOISNE demeurant Le Fayol porte 02 - 9 Rue Adrien Jouve à Le Teil, au prix de VINGT-DEUX MILLE EUROS (22 000,00 €).

Certifié exécutoire N° 71



DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Olivier PEVERELLI

Sonia GARREAUD